

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Sébastien Brunny*

*Date de dépôt : 16 juin 2006*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

**Que notre Etat de droit fasse respecter et surtout appliquer la loi H1 30 et H1 30.01 (loi et règlement sur les taxis et limousines), de manière effective et efficiente**

Bien que nous ayons légiféré et donné au milieu professionnel des taxis une loi en mars 2005 et étant donné que la période transitoire d'une année est terminée, nous constatons de manière flagrante les faits mentionnés ci-dessous :

- des taxis sans droit de stationnement (bonbonnes bleues) persistent à passer des visites au Service des Automobiles, avec leurs bonbonnes sur le toit ;
- des taxis (bonbonnes bleues) utilisent sans droit les voies de bus/taxis ;
- d'une manière générale, la loi H 1 30 et H 1 30.01 n'est pas appliquée, mettant de ce fait en péril la présente législation qui a été approuvée.

Pour remédier à ces problèmes, il faut donner mandat aux autorités compétentes, afin de séquestrer lesdites bonbonnes bleues en flagrant délit sur le domaine public et intimor à ces chauffeurs de taxis récidivistes un délai rapide pour que le S.A.P (Service des Autorisations et des Patentes) leur remette les plaquettes taxis, selon les modèles agréés par la législation.

***Ma question au Conseil d'Etat est la suivante : Quelles mesures urgentes allez-vous prendre afin de remédier à ce non-respect manifeste de ladite loi ?***